



Le Bulletin

de l'AGFV

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VIROFLAY

Novembre 2013 - n°8

Sommaire :

Lettre de Familles de France	Page 02	La vie des familles	Page 05
Fiscalité locale	Page 03	Les annonces	Page 06
L'état de droit - Projets de lois	Page 04	Braderie de jouets	Page 07
La liberté de conscience	Page 05	Jeu nocif	Page 08

L'éditorial :

Pour vivre, assurer ses activités, se faire entendre, notre association a besoin de ses adhérents. Or, vous êtes encore nombreux à ne pas avoir renouvelé votre cotisation pour l'année 2014... Si ce n'est qu'un oubli, il n'est pas trop tard !

J'attire à nouveau votre attention, cette année, sur les horaires de la braderie de jouets : **dépôt vendredi après-midi, vente samedi.**

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour soutenir l'équipe qui organise cette « gigantesque » braderie. N'hésitez pas à proposer votre aide par téléphone ou par e-mail ou encore en laissant un message sur notre site internet.

Nous vous attendons nombreux.

Odile Lachaud

BRADERIE
SAMEDI
30 Novembre
De 10H à 12H (Pour les Adhérents)
DE JOUETS



Dates à retenir :

BRADERIES

Jouets

du 29 novembre au 2 décembre 2013

Puériculture et Sports d'hiver

du 1er au 3 février 2014

Vêtements Printemps-Eté

du 13 au 17 mars 2014

ECHANGES DE SAVOIRS

Art Floral

Jeudi 19 décembre 14h-16h

Décoration de Noël (inscription au

01.30.24.45.68)

ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 18 décembre 20h30 - La Forge

GROUPE DE PAROLES « Old Up »

Vendredi 24 janvier 2014

« L'Ecole Autrement »

SORTIE

La Dynastie des Brueghel :

11 décembre 2013

La Forge - 89 avenue du Général Leclerc - 78220 Viroflay Tél : 01 30 24 30 52 - E-mail : agfv2@wanadoo.fr

Site Internet à enregistrer dans vos favoris : <http://premiumorange.com/agfviroflay/>

Permanences : mercredi et samedi de 10h à 12h

Directrice de la publication : Madame Odile Lachaud

LES FAMILLES SONT INQUIÈTES
FAMILLE DE FRANCE INTERPELLE LE PRÉSIDENT



FAMILLES
DE FRANCE

Monsieur le Président de la République
PALAIS DE L'ELYSEE
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

N/Réf. : PC/ID 1531113

Paris, le 5 novembre 2013

Monsieur le Président de la République,

Je me permets de vous interpeller au nom des familles adhérentes de l'association Familles de France que je préside, laquelle s'inscrit dans l'ensemble du mouvement familial.

Ces familles voient actuellement les taxes et les prélèvements s'empiler et s'ajouter aux impôts des collectivités locales pour atteindre un niveau jamais égalé dans notre pays.

Ces familles travaillent dur, très dur, et constatent un peu plus chaque mois l'amenuisement de leur capacité financière.

Ces familles restent tributaires pour la plupart d'un habitat sommaire et ont perdu l'espoir de posséder un jour leur logement, alors que celui-ci est un facteur primordial de la construction familiale.

Ces familles craignent en permanence de rentrer dans la précarité, car la perte de pouvoir d'achat, pire encore la perte d'un ou même de deux emplois les menacent au quotidien, avec des taux de chômage record.

Ces familles ont peur de voir notre modèle social français s'écrouler avant qu'elles ne puissent accéder à leur retraite.

Pourtant ces familles sont un lieu indiscutable de solidarité intergénérationnelle vers les jeunes en formation, vers les jeunes foyers précaires ou appauvris et vers les anciens que les familles françaises laissent partir le plus tard possible en maison d'accueil.

Ce sont les jeunes familles de France de la fameuse classe moyenne, trop riches pour être pauvres et trop pauvres pour être riches, que vous avez beaucoup évoquées dans votre campagne. Chaque membre qui la compose est redevable de plus de 20 000 euros de dette publique correspondant globalement à plus de 90% de notre PIB.

Je me permets donc de vous interpeller au nom de ces familles pour vous demander de stopper la dégradation de leur pouvoir d'achat. Le pire serait de persister dans une politique économique et budgétaire qui les fragiliserait davantage encore, pour les faire passer de l'état d'entités autonomes à celui d'entités quémandeuses d'aides sociales aux organismes et associations caritatives.

Vous seriez alors accusé d'être le seul responsable de cette dégradation inqualifiable.

Cette indignation est partagée par une immense majorité des familles de notre pays. Je me fais pressant auprès de vous, pour que vous changiez de cap afin de leur redonner de l'espérance.

Il y a urgence car la situation est bien plus grave que vous ne le dites. La politique de court terme, qui multiplie les petits sacrifices douloureux pour éviter les efforts courageux, n'est ni la bonne, ni la seule.

Vous devez, dès à présent, envoyer un signal fort à nos générations futures en vous engageant sur des chantiers de réforme de fond et de long terme.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous rencontrer et vous faire part plus en détail de nos préoccupations et de nos propositions.

Soyez assuré, Monsieur le Président de la République, de notre profond respect.

Pour le Mouvement et son Conseil d'administration

Patrick CHRÉTIEN
Président de Familles de France

Familles de France - Fédération Nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire - agréée organisation nationale de consommateurs

28 Place Saint-Georges - 75009 PARIS – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
Internet : <http://www.familles-de-france.org> - E-mail : accueil@familles-de-france.org
N° SIRET 784411829 00012 – APE 8899B

Un peu de fiscalité locale

En ces temps de pression fiscale croissante, de taxations tous azimuts, le site **proxiti.info** nous permet de comparer nos impôts à ceux des villes voisines. Intéressant !

Pour calculer la taxe d'habitation, il faut multiplier la valeur locative de votre bien par le taux d'imposition voté chaque année par la commune.

En 2011, le taux de la taxe d'habitation voté par le conseil municipal de Viroflay était de 16,30%. A comparer avec celui de Chaville, 16,30%, de Vélizy, 15,6%, de Versailles, 11,86%, de Ville-d'Avray, 8,93% (le plus bas), et du Chesnay, 16,96% (le plus haut).

Le taux de la taxe foncière sur le bâti voté en 2011 à Viroflay, était de 19,87% (le plus haut), celui de Chaville, 19,67%, de Vélizy, 11,42%, de Versailles, 14,52% et de Marnes la Coquette, 6,13% (le plus bas).

Le gouvernement a prévu d'actualiser en 2018 les valeurs locatives qui datent de 1970... Les experts prévoient des hausses pouvant aller dans certaines villes jusqu'à 300%.

On nous a dit « pause fiscale » ?

Béatrice Martin

L'ÉTAT DE DROIT

En 2005, le peuple français, consulté par référendum, s'oppose clairement à la ratification du traité de Nice. A peine arrivé au pouvoir, Nicolas Sarkozy fait ratifier par le parlement le traité de Lisbonne, un clone du traité de Nice. Le droit a été respecté, mais pas la légitimité populaire.

Depuis des décennies, la politique familiale est remaniée au gré des majorités qui passent, changeant constamment les règles juridiques et fiscales qui organisent le droit de la famille. Dernièrement encore, le gouvernement a, entre autre, abaissé le plafond du quotient familial et diminué de moitié la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Or pour fonder une famille, il faut pouvoir compter sur un environnement stable dans la durée, notamment sur le plan financier. En raison de ces incessantes modifications législatives, se projeter dans l'avenir est difficile.

Le gouvernement, dans un souci d'harmonisation, a envisagé de modifier les taux de prélèvements sociaux des PEL, PEA et assurances vie. Les épargnants, qui avaient souscrit des contrats avec un taux de prélèvement social minime en 1997, vont finalement être taxés au taux beaucoup plus élevé de 2013. Le contrat conclu il y a des années est changé par l'Etat, sans concertation ni accord. Or en France, sauf exception, les lois ne sont pas rétroactives, elles ne doivent modifier que l'avenir, pas le passé, et ce, pour que les citoyens vivent dans un régime juridiquement stable.

Ces trois exemples montrent que le respect de la volonté populaire, la stabilité et la sécurité des règles juridiques sont de moins en moins garantis par l'Etat.

Le parlement et le gouvernement légifèrent à tour de bras. La commission européenne adresse constamment des recommandations et des directives qu'il faut transcrire en droit français. Cette activité législative frénétique donne un nombre de règles considérable, souvent contradictoires et incohérentes, que les citoyens ne peuvent plus connaître tant elles sont nombreuses et complexes. L'état de droit s'estompe derrière cette forêt législative ; l'instabilité et l'arbitraire gagnent.

C'est préoccupant pour les familles : elles ont besoin d'un environnement stable dans la durée pour élever leurs enfants. Il est impossible de faire des projets d'avenir si tout peut changer du jour au lendemain.

C'est préoccupant pour la démocratie : l'Etat a le monopole de la force, ce monopole doit s'exercer dans un cadre bien précis pour éviter les excès. Si l'Etat ne respecte pas la loi, il n'y a plus de limite à son pouvoir, et l'on n'est plus dans le champ de l'état de droit et de la démocratie.

Raphaëlle Leclerc

LES PROCHAINS PROJETS DE LOI

Deux lois importantes vont venir prochainement en discussion :

L'euthanasie : le Conseil National d'Ethique (CNE) dans son avis n° 121 du 2 juillet 2013 a refusé d'introduire l'euthanasie et le suicide assisté dans notre législation. Le gouvernement a renouvelé dans l'été 22 membres du CNE ! et Mme Touraine a précisé que cet avis n'était qu'un simple rapport d'étape. Elle a demandé au CNE, qui doit prochainement organiser des états généraux sur la fin de vie, d'aborder tous les sujets, y compris le suicide assisté... et il y aura bien une loi à l'issue des débats. Tout est verrouillé !

La loi famille : le projet sera présenté fin 2013 avec débats parlementaires début 2014. La loi doit mettre

en place le statut du beau-parent (pour diluer un peu plus la filiation biologique) et la pré-majorité à 16 ans. Il abordera la question de l'adoption avec l'accès aux origines pour les enfants nés sous X ou après don de gamètes, et la médiation pour répondre aux affaires récentes de conflits de garde d'enfant. Notons que la Manif Pour Tous met en place un Grenelle de la famille pour soumettre au gouvernement des propositions *en faveur* de la famille.

Concernant la PMA : elle n'est pas prévue dans la loi famille (mais un amendement PS ou Verts n'est pas exclu). Le CNE s'était autosaisi fin janvier 2013 et veut organiser des états généraux pour préparer son avis officiel. Ceux-ci seront réunis après la loi

NAISSANCES :

Gaspard, fils de Monsieur et Madame Honvault, petit frère de Faustine et Léonie, né le 8 juillet 2013

Daphné, fille de Monsieur et Madame Lauzel, petite sœur d'Alexis, née le 18 août 2013

Alix et Louise, filles de Monsieur et Madame Soubrane, petites sœurs de Mathilde, nées le 29 août 2013

Maximilien, fils de Monsieur et Madame Folscheid, petit frère de Timothée, né le 14 septembre 2013

L'AGFV est heureuse d'offrir à ces familles un bon de naissance à réaliser dans une braderie.

LES GRANDS-PARENTS :

Agnès et Bruno de Kersabiec ont la joie de vous annoncer la naissance d'Amélie, le 3 juillet 2013, chez Anne et Henri, à St Malon sur Mel

Bernadette Galand est heureuse de vous annoncer la naissance de Lucie, petite sœur de Margot, chez Edouard et Chloé, le 18 septembre 2013, à Paris

Odile et Didier Lachaud sont très heureux de vous annoncer la naissance de Maëlys chez Matthias et Cécile, le 15 octobre 2013, à Nantes

Mariage

Mathilde Mignot et Bastien Jager, le 14 septembre 2013, à La Baule (44)

L'association adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés ainsi que ses félicitations à leurs parents

sur l'euthanasie et aborderont la PMA pour les couples lesbiens, la conservation des ovocytes pour les femmes voulant des enfants plus tard, l'anonymat du don de gamètes, la prise en charge financière de la PMA par la Sécurité sociale.

Les sujets sont vastes, méritent débat et réflexion, mais on est mal à l'aise quand on voit que le gouvernement ne s'embarrasse pas des avis et trace sa route malgré tout et tous.

Béatrice Martin

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Le gouvernement ne nous laisse pas de répit et enchaîne les textes sur les questions de société, à défaut d'agir sur le front économique. Ce qui pose problème, c'est qu'il entend remplacer l'anthropologie judéo-chrétienne, base de notre culture, par sa morale, en contraignant fortement les libertés individuelles.

On le voit dans la charte de la laïcité à l'école, imposée à tous les établissements scolaires. L'article 12 stipule qu'« aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme »...Même si l'enseignant a pour instruction de déconstruire les stéréotypes de genre ? Et les parents ?

On le voit dans le rapport du « Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes », chargé de préparer la loi sur l'égalité Homme-Femme: dans ses préconisations pour faciliter l'accès à l'IVG, il propose de supprimer la clause de conscience des médecins et personnels soignants reconnue par le code de la santé publique.

Rappelons que la **liberté de conscience** est reconnue dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ce principe fondamental s'applique à toutes les lois françaises.

La clause de conscience est donnée par la loi aux avocats, journalistes, militaires, policiers ainsi qu'aux médecins et personnels soignants pour l'IVG, la stérilisation à visée contraceptive, les recherches sur l'embryon. Les maires anti-mariage pour tous se sont vus refuser le droit de se prévaloir de la clause de conscience par le Conseil Constitutionnel.

L'objection de conscience consiste à refuser d'accomplir certains actes prescrits par la loi parce que contraires à des normes morales, éthiques ou religieuses. Elle est fondée sur la liberté de conscience. Les objecteurs de conscience s'opposant aux lois sont sanctionnés par la justice...

Plutôt que de restreindre les cas de clause de conscience ne faudrait-il pas réfléchir à les étendre ? Si l'euthanasie est reconnue comme légale, les médecins seront-ils obligés d'agir contre le serment d'Hippocrate ? Donner plus de liberté aux citoyens ne peut qu'aller dans le sens de la démocratie.

Béatrice Martin

LES ANNONCES DE L'AGFV

Baby-sitters

Demandes

DB-538 du 25-09-13

Nous cherchons une personne disponible un, deux ou trois soirs par semaine pour aller chercher nos deux enfants, 3 et 6 ans, à l'école l'Aulnette et Coteau à 16h30 et les garder jusqu'à 19h.
Tél 06 79 80 27 85

DB-531 du 07-09-13

AIDE FAMILIALE. Viroflay RD, proche de la gare. Famille avec 3 garçons (4, 7 et 10 ans). Nous cherchons une jeune fille (ou un jeune homme) sérieuse(x) et dégourdi(e), 14 ans minimum, pour donner un coup de main à la maison le soir (en présence d'un parent): douches, rangement, etc... de 17h30 à 19h environ, selon disponibilités, 1 ou 2 soirs par semaine (lundi ou jeudi).
Tél 01 78 74 88 43 ou 06 22 69 37 53

Gardes d'enfants

Demandes

DG-544 du 18-10-13

Nous cherchons, à compter du 5 novembre, une personne pour aller chercher notre fils de 5 ans à l'école le Coteau à 16h30 le mardi, le ramener à la maison et le garder jusqu'à 19h30, (arrivée de son frère et sa sœur à 18h30).
Tél 06 62 81 67 12

DG-542 du 11-10-13

Famille habitant Viroflay rive droite, dont la mère travaille de nuit, cherche une personne à compter du 4 novembre 2013, pour assurer :
- les trajets d'école et de crèche le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h45
- la continuité entre les deux parents le lundi, mercredi et jeudi soir de 18h30 à 19h30.
Si vous êtes intéressé(e), merci de nous contacter au plus vite.
Tél 06 32 23 59 14

Emplois et services

Demandes

DE-545 du 12-11-13

PAPY-SITTING vers 22h pour présence au coucher 1, 2 ou 3 soirs par semaine. Couple de 91ans autonome, en pavillon à Viroflay, quartier Louvre.

Qualité requise: la patience. Merci de contacter leur fille, Claire.
Tél 06 80 66 22 24

Cours et leçons

Offres

OC-536 du 16-09-13

Mathématiques -Physique - Informatique - Préparation aux concours, aux partiels, examens, Capes, Agrégation... Pour réussir au lycée et dans le supérieur, une ingénieur, professeur agrégée de mathématiques, spécialiste de la pédagogie et de la remise à niveau vous propose : - Cours individuels (CESU) - en petits groupes avec un suivi par mail entre deux cours. Nous proposons aussi des cours pour enseignants de maths sur l'algorithmique, Algobox, Geogebra, Xcas. Pour tout renseignement : cours@formav.fr.
Tél 01 47 09 22 75

Immobilier

Ventes

VI-543 du 13-10-13

Vends appartement 4 pièces 102,2 m², calme, clair, double parking en sous sol, situé à Versailles, avenue de Paris.
Tél 06 60 84 72 77

Achats, ventes

Ventes

VD-541 du 01-10-13

Vend lit blanc à barreaux pour bébé (123X66) avec barre de sécurité et deux hauteurs de sommier possibles : 30€, le matelas du lit : 15€, un coussin pour bébé (35X55): 2€, une couette pour bébé (110X125): 8€, une table à langer avec rangement (72cm de hauteur): 15€, lot de 3 corbeilles blanches qui peuvent s'accrocher sur la table à langer : 3€.
Tél 06 73 91 89 79)

VD-535 du 16-09-13

Lit bébé Aubert bleu marine et blanc avec kit évolutif en lit junior 90 x 190 cm. Prix : 50€.
Tél 06 77 78 02 64



Vendredi 29 Novembre Samedi 30 Novembre 2013

Salle Dunoyer de Segonzac
14 avenue des Combattants - Viroflay

DEPOT DES ARTICLES

VENDREDI 29 NOVEMBRE

150 objets et livres maxi par déposant :

- Jeux de société
- Livres (étiquetés sur place avec des pastilles de couleurs - valeurs 0,50 à 4 €)
- Jouets d'enfants
- DVD pour enfants (cassettes VSH non acceptées)
- 3 peluches maxi (de qualité et protégées de la poussière)
- Vélos, rollers, trottinettes ...
- Jeux électroniques et électriques en état de fonctionner

Ne seront acceptés que :

- Les articles en bon état
- Les jeux complets (dans des emballages présentables)

Conditions de vente :

- Chaque article doit porter une étiquette autocollante avec son prix.
- Les jouets vendus par lots ou avec des accessoires susceptibles de se perdre doivent être emballés dans des sacs transparents (type sacs de congélation) avec le détail du lot sur le sac.
- Les puzzles : les pièces doivent être enfermées dans un sac à l'intérieur de la boîte.

*Nous demandons aux parents de vérifier les jouets,
s'ils sont vendus par les enfants, afin qu'ils soient bien complets*

Au moment du dépôt :

- Enveloppe autocollante timbrée avec adresse pour l'envoi du chèque de règlement.
- Une retenue de 10% sera appliquée sur ces règlements pour couvrir les frais généraux.
- L'association n'est pas responsable des pertes et vols se produisant malheureusement lors de ses braderies.

15h30
à
21h30

* Dépôt des bénévoles
entre
14h et 15h30

VENTE aux adhérents

SAMEDI 30 NOVEMBRE
10h à 12h

VENTE pour tous

SAMEDI 30 NOVEMBRE
12h à 18h

REPRISE des Invendus

LUNDI 2 DECEMBRE
16h à 19h30

GAGNEZ DU TEMPS : PRE-ENREGISTREZ PAR INTERNET

Fiche d'enregistrement des jouets transmise par mail.
Pour obtenir cette fiche, faire une demande par mail à l'adresse suivante :
braderiejouets.agfv@hotmail.fr

UN JEU DANGEREUX ET NOCIF : GRAND THEFT AUTO V

De grandes publicités dans le métro attirent l'attention et tous les gamins et adolescents connaissent ce jeu vidéo dont le 5^{ème} volet est sorti récemment.

Ce jeu est signalisé « +18 » ce qui veut dire, en fait, qu'il est déconseillé aux moins de 18 ans. Mais qui va voir ce que les jeunes ados regardent et à quoi ils jouent ?

Dans ce jeu, un braqueur, un escroc et un déséquilibré écumant la Californie. Tout y est permis : conduite en état d'ivresse, relations sexuelles avec des prostituées, braquages, meurtres.

Ce jeu valorise « des comportements illégaux et amoraux ». Il véhicule « des valeurs qu'on n'a vraiment pas envie de transmettre à ses enfants » dit Olivier Gérard, spécialiste à l'UNAF des jeux vidéo et responsable de Pédagojeux (site dont je vous parlais dans un

précédent bulletin : www.pedagojeux.fr).

Le directeur de recherche en neurosciences à l'INSERM, Michel Desmurget insiste : un jeu violent rendra un enfant violent, ceci est parfaitement établi, « il n'y a pas d'effet catharsis » ! Avis aux parents.



On peut interdire, mais si les enfants vont jouer chez les copains à ce genre de jeux, il est bon « d'aborder avec eux la question

de la pornographie, de l'argent facile, de la prostitution, de la drogue, de la femme objet... Autant de sujets qu'il est souvent plus facile d'aborder avant l'adolescence »*.

*Marie Auffret-Pericone - La Croix

Régine Moulin Fournier

LE POIDS DES HABITUDES OU DU «FORMATAGE» ?

Nous avons été habitués à ce qu'un produit résolve un problème.

Donc nous les utilisons, ces produits. Mais est-ce bien judicieux ?

Par exemple, après avoir utilisé de la peinture glycérophtalique, il faut nettoyer les pinceaux. Généralement, nous nous précipitons sur le White Spirit.

Mais il y a un produit qui est trois fois moins cher, tout aussi efficace, nettement moins polluant, et pas agressif pour nos mains ! De l'huile tout simplement. Elle va dissoudre la peinture. Il ne restera plus qu'à nettoyer au savon pour enlever le gras.

Vos pinceaux seront souples, vos mains douces, et vous n'aurez pas respiré les vapeurs d'un produit toxique.

Vous choisirez celle qui vous tente le plus, mais la plus basique fait l'affaire...

Ce n'est pas pour rien que l'on parle de « peinture à l'huile » !

Brigitte Grit

